Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212203756-20260320-D2026_23-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
COMMUNE DE TRESSIGNAUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 MARS 2026

N° D2026-23

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de Tressignaux,** après convocation légale du 16 mars 2026, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire en mairie de Tressignaux, sous la présidence de Madame PUILLE Maryse, doyenne de l'assemblée**.**

Présents : AOUNE Horida, BAILLY Philippe, BLOUIN Xavier, CADIO Thierry, DAVID Thomas, DUFLOT Lucile, FARSY Sandrine, GUEMENE Julie, JOUSSE Fabien, JOUSSE Maëline, PELUS Lucile, PUILLE Maryse, VERNE Patricia

Absents excusés : 1

Nombre de conseillers en exercice :15 **Nombre de présents : 14 Procuration : 0**

Secrétaire de séance : JOUSSE Maéline

ELECTION DES ADJOINTS

Election des adjoints

Monsieur le Maire invite le conseil à procéder à l'élection des adjoints.

Le Maire sollicite 1 volontaire comme assesseur et 1 volontaire pour être secrétaire afin de gérer les opérations de vote :

- Mme AOUNE Horida accepte d'être assesseur ; Maéline JOUSSE accepte d'être secrétaire

Mme AOUNE procède au dépouillement.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après, au 1er tour de scrutin :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité requise : 8

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212203756-20260320-D2026_23-DE

- A obtenu la liste unique : 14 (quatorze) voix

La liste unique ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire : M Cadio Thierry, Mme Aoune Horida, M Lucas Roland

Fait et délibéré à TRESSIGNAUX,
Les jours, mois et an susdits

Le Maire,
M JOUSSE Fabien